

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE
VAUCLUSE
N° CR-2017-019**

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

POINT 05

**APPROBATION DU DOCUMENT DE CADRAGE DE L'APPEL A PROJETS INTERNE UAPV
« PROJETS D'EXCELLENCE » POUR L'ANNEE 2018**

La Commission de la Recherche, en sa séance du 19 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur Georges Linarès, Vice-Président de la Commission de la Recherche,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,

Vu la délibération de la Commission de la Recherche en formation plénière de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse N°CR-2017-013 du 4 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Recherche approuve le document de cadrage de l'appel à projets interne UAPV 2018 « Projets d'Excellence » sous réserve de reporter la date limite de dépôt des dossiers au lundi 8 janvier 2018, la date de classement des dossiers par la Commission de la Recherche au jeudi 18 janvier 2018 et de supprimer la condition de montant minimal alloué à chaque projet (cf document annexé).

Vote de la Commission de la Recherche : favorable à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 32

Membres présents (15) ou suppléés (8) : 23

Membres absents et non suppléés : 9

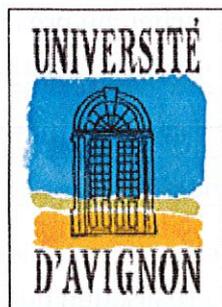
Avignon, le 26 octobre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse



Philippe ELLERKAMP

07 NOV. 2017



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Appel à projets interne UAPV 2018

Projets d'Excellence

Contexte et objectifs :

La Commission de la recherche du Conseil académique de l'UAPV a décidé, dans le cadre du contrat d'établissement 2018-2022, du lancement d'un appel à projets de recherche récurrent soutenant l'activité scientifique au meilleur niveau international.

Cet appel à projets est destiné à soutenir des recherches préliminaires susceptibles de contribuer à l'émergence de projets structurants, scientifiquement ambitieux et à fort potentiel de rayonnement international. Il vise par ailleurs à renforcer les collaborations interdisciplinaires au sein de l'établissement et/ou des collaborations internationales.

Ces projets devraient aider les équipes de recherche à préparer des réponses aux grands appels à projets nationaux, européens ou internationaux.

Critères de recevabilité et financement :

Pour être prise en compte, la demande doit concerner un projet de recherche porté par un enseignant-chercheur ou chercheur de l'UAPV au titre d'une unité de recherche reconnue par l'établissement dans le cadre du contrat de site 2018.

L'appel à projets « Excellence » est doté d'un montant global de 20 000€ en 2018. La subvention attribuée par la Commission de la recherche dépendra des besoins spécifiques du projet soumis, de la qualité du dossier et de son adéquation aux critères de sélection définis ci-après.

Un même projet de recherche ne peut être déposé qu'au sein d'un seul des trois appels à projets internes (i.e. AAP « Agro&Sciences, AAP « Culture, Patrimoine, Sociétés Numériques », AAP « Projets d'Excellence ») de l'établissement proposés par la Commission

de la recherche. De plus, toute unité de recherche présentant plusieurs projets au sein d'un même AAP est invitée à fournir un classement pour chaque appel à projets concerné.

Les dépenses éligibles pourront être :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Des dépenses de personnels, en particulier pour le recrutement d'un étudiant de Master II étroitement impliqué dans la réalisation du projet ;
- ✓ L'acquisition d'équipements directement liés à la mise en œuvre du projet présenté (financement intégral ou co-financement acceptés). La présentation du projet devra indiquer de façon précise pourquoi et comment l'équipement souhaité conditionnera la bonne exécution du projet par le ou les partenaire(s).

Les demandes de soutien à l'organisation de colloques ou manifestations scientifiques ou encore à l'édition scientifique sont exclues de cet appel à projets.

Les crédits alloués devront être utilisés dans l'exercice budgétaire de l'année 2018. Ils pourront cependant contribuer à des projets de plus grande envergure (et notamment aux opérations de recherche pluri-annuelles) dès lors que cette contribution s'inscrit clairement dans le cadre de cet appel et de ses objectifs scientifiques.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas examiné par la Commission de la recherche.

Critères d'évaluation :

Le classement des demandes sera réalisé par la Commission de la recherche. Ce classement se basera sur les critères suivants :

- potentiel de contribution à l'émergence de projets éligibles à des appels à projets nationaux, européens ou internationaux
- qualité scientifique, potentiel de rupture
- développement de collaborations internationales
- pluridisciplinarité, implication de plusieurs laboratoires de l'établissement. Des projets déposés par une seule unité de recherche de l'établissement ou en collaboration avec d'autres unités hors établissement ne sont cependant pas exclus.
- historique des attributions précédentes au(x) porteur(s) du projet

La proximité des axes scientifiques identitaires de l'établissement ne constitue pas un critère de sélection dans le classement des demandes.

Modalités de mise en œuvre :

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement les documents suivants :

- ✓ Le dossier type de candidature joint
- ✓ Une note descriptive décrivant :
 - ✓ Le contexte scientifique (maxi 1 page)
 - ✓ Le projet de recherche (maxi 2 pages) et les objectifs scientifiques visés à court terme mais aussi à moyen terme, en particulier si le projet donne suite à un appel à projets plus ambitieux : ANR, Projet Européen Horizon 2020,)
 - ✓ Les partenaires impliqués et leurs apports respectifs
 - ✓ L'avis circonstancié et motivé du directeur de l'unité ou de la structure fédérative de recherche sur chaque projet ou de chacun des directeurs en cas de demandes multiples impliquant plusieurs laboratoires
- ✓ Un mini-CV (1 page) du ou des porteur(s).

Dans la mesure du possible, une proposition de classement des projets sera fournie par le directeur de l'unité ou de la structure fédérative de recherche dès lors qu'une même unité ou structure fédérative de recherche dépose plusieurs dossiers.

Calendrier :

- 23 octobre 2017 : lancement de l'appel à projets
- 8 janvier 2018 : date limite de retour des dossiers
- 18 janvier 2018 : classement des dossiers par la Commission de la recherche

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés dans le SI Recherche (à partir uniquement de Pléiade Web et de l'encart « Appel à projets » approprié), sous format PDF (un seul fichier PDF par dossier déposé). Un accusé de réception attestant du dépôt du dossier sera adressé en retour.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les modalités de dépôt ne seront pas examinés par la Commission de la recherche.

Date limite de dépôt des dossiers
via le SI Recherche uniquement :
le lundi 8 janvier 2018

**DOSSIER DE CANDIDATURE :
AAP « Projets d'Excellence » 2018**

Intitulé du projet :

Mots clés (5 maximum) :

Porteur(s):

Nom – Prénom – Fonction :

Adresse mél :

Unité de recherche ou SFR:

Partenaire(s) :

Budget du projet

	Budget global	Montant demandé à l'UAPV
Equipement		
Fonctionnement		
Dépenses de personnels		

Résumé du projet (maxi 300 mots):

Format PDF (un seul fichier PDF par dossier déposé). Un accusé de réception sera adressé en retour.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les modalités de dépôt ne seront pas examinés par la Commission de la recherche.

**Date limite de dépôt des dossiers :
le lundi 8 janvier 2018
via le SI Recherche uniquement :**

Retombées attendues pour l'établissement :

Calendrier du projet :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT ou TTC (rayer la mention inutile)		RECETTES HT ou TTC (rayer la mention inutile)	
Nature	Montant	Origine	Montant
		<u>Acquises</u>	
		<u>Sollicitées:</u>	
TOTAL 1		TOTAL 2	

NB : TOTAL 1 doit être égal à TOTAL 2 ; fournir un devis pour les équipements